

FICHE N° 22 : LES PUISARDS DEPORTES

Les puisards déportés sont des dispositifs d'aspiration raccordés à des Points d'Eau Naturels ou Artificiels (PENA) permettant d'alimenter en eau les engins de lutte contre l'incendie par une manœuvre d'aspiration.

Lorsque pour des raisons d'accessibilité, il n'est pas possible d'approcher au plus près d'une étendue d'eau constituant une réserve naturelle, la solution technique consistant à créer un puisard déporté dans un lieu accessible à proximité de l'étendue d'eau et de relier les deux par une conduite souterraine est retenue.

Un puisard déporté est un puit maçonné étanche alimenté par une canalisation d'alimentation et d'un volume minimal de 4 m³.

Nota : Une fosse de décantation devra être prévue entre le point d'eau et le puisard déporté s'il s'agit d'eau particulièrement sablonneuse ou boueuse.

Un PENA peut être doté de plusieurs puisards déportés d'aspiration, cela dépend de sa capacité en m³ à raison d'un puisard par fraction de 120 m³ utilisables. De plus ce nombre de puisards déportés détermine le nombre d'aires de stationnement DECI nécessaires pour ce PEI.

A. LES NORMES

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ RDDECI 41. ➤ NF S 62-240. ➤ NF S 61-240. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ NF EN 1074-6. ➤ NF S 61-703. |
|--|---|

B. DESCRIPTIF ET CARACTERISTIQUES HYDRAULIQUES

Caractéristiques du puisard :

- Etre maçonné et étanche.
- **Avoir une capacité minimale de 4 m³.**
- Etre doté d'un panier à boue.
- **Etre doté d'un dispositif d'obturation type tampon** de diamètre 80 mm afin de permettre de garantir la sécurité tout en permettant son utilisation, son entretien annuel ainsi que celui de la canalisation (ce dispositif ne doit pas retarder la mise en œuvre des moyens d'aspiration des sapeurs-pompiers). Il doit être peint de couleur bleu.

Caractéristiques de la canalisation d'alimentation du puisard :

- Etre d'un **diamètre de 300 mm** minimum.
- Etre constituée d'une **matière pérenne** dans le temps et respectant les normes environnementales en vigueur.
- Etre **enfouie de façon à la rendre incongelable.**
- Etre dotée d'une **grille à grosses mailles** (30 x 30 mm) placée à l'entrée de la canalisation (coté réserve) empêchant ainsi l'introduction de tout objet.

	Capacité du PENA en m ³		
	Capacité ≤ 120 m ³	120 m ³ < Capacité ≤ 240 m ³	Par tranche de 240 m ³ supplémentaire
Nombre de puisards déportés	1	2 puisards déportés	2 puisards déportés
Nombre d'aire de stationnement DECI	1	2	2



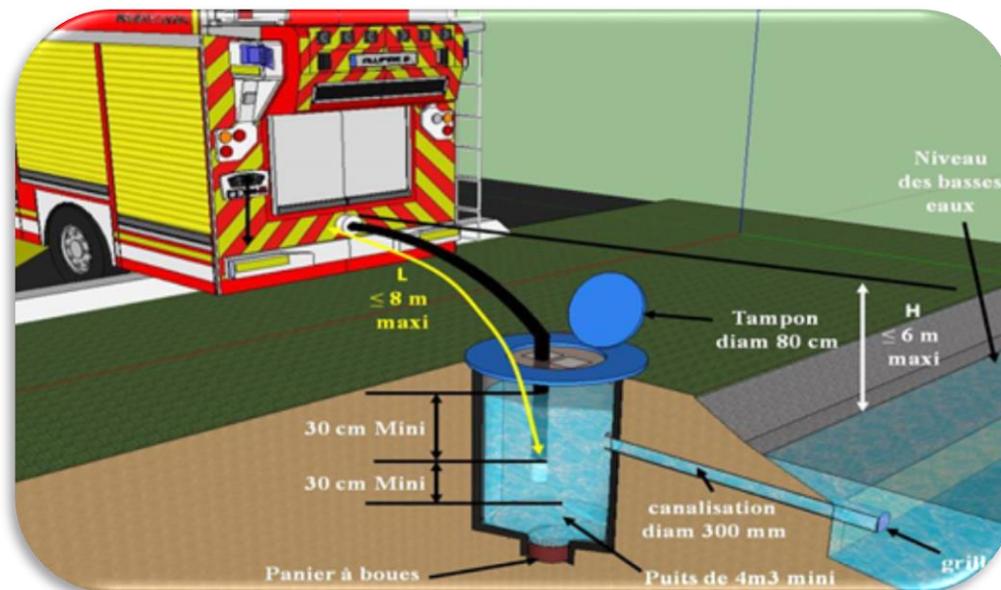
© SDIS 41

C. IMPLANTATION

L'implantation d'un puisard d'aspiration devra être réalisée en garantissant l'accès et le fonctionnement en tout temps. Elle devra plus particulièrement respecter les conditions suivantes :

- Etre implanté sur un emplacement desservi par une **aire de stationnement DECI** (Fiche n° 10).
- Etre implanté de façon à ce que la **hauteur géométrique d'aspiration** (différence entre le niveau des plus basses eaux et le niveau inférieur du guichet), ne dépasse pas 6 m.
- Etre implantée de façon à ce que la **longueur de ligne d'aspiration** raccordée à la sortie de la pompe de l'engin incendie stationné sur l'aire de stationnement DECI et immergée dans le puisard à moins 0,30 m de profondeur par rapport au niveau des plus basses eaux et à plus de 0,50 m du fond du puisard, **soit inférieure à 8 m.**
- Dans le cas ou plusieurs puisards déportés doivent être installés sur la même ressource, ils doivent **être distants de 4 m au moins l'un de l'autre et leur alimentation faite par une canalisation propre.**
- **Implanté à moins de 6 m** du bord de l'aire de stationnement DECI et **en dehors des zones de dangers des flux thermiques et de surpression.**
- Un volume de **dégagement de 0,50 m** autour de l'axe du puisard doit être respecté.
- Un **périmètre cylindrique de 10 m de rayon et de 10 m de hauteur** ayant pour centre l'intersection entre l'axe vertical du demi-raccord sur le puisard d'aspiration et le niveau du sol fini, **ne contienne pas d'installation électrique supérieure à 20 kV à conducteurs non protégés.**
- Le puisard est implanté **à l'extérieure de la zone de protection** du PENA.

D. SCHEMA DE PRINCIPE



© SDIS 62

38